

Quels sont les **critères** obligatoires pour **devenir réserviste** ?

- Être volontaire et de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins, jusqu'à 72 ans pour les militaires (et 18 à 67 ans pour la Police nationale) ;
- Être apte médicalement ;
- Être en règle au regard du service national ;
- Ne pas avoir été condamné.

Quelles sont les **missions confiées** aux réservistes?

- Les missions sont les **mêmes** que celles des forces armées et des forces de sécurité intérieure.
- Assurer la sécurité des Français et renforcer la protection du territoire national ou à l'étranger.
- Renforcer des compétences des forces armées et des forces de sécurité intérieure dans des domaines spécifiques ou spécialisés (logistique, santé, cyber, ...).



POUR REJOINDRE :

LES RÉSERVES DU MINISTÈRE DES ARMÉES



(www.etrereserviste.fr)

LES RÉSERVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

(**Gendarmerie Nationale**
<https://minotaur.fr>)



(**Police Nationale**
www.lapolicenationalerecrute.fr)

Retrouvez la Garde nationale
www.garde-nationale.gouv.fr



LA GARDE NATIONALE





Qu'est-ce que la **Garde Nationale** ?

La Garde Nationale a été créée le **13 octobre 2016** en réponse aux attentats terroristes qui ont frappé la France en 2015 et 2016. Elle rassemble les **réservistes opérationnels** du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur.

Quels sont les **objectifs** de la Garde Nationale ?

- Accroître la participation des réserves opérationnelles au bénéfice de la sécurité et de la protection des Français ;
- Apporter une **réponse concrète** au désir d'engagement de la jeunesse ;
- Favoriser la **cohésion nationale** et développer l'esprit de résilience face aux menaces.

Qu'est-ce qu'un **réserviste** opérationnel ?

Un réserviste est une femme ou un homme, volontaire, qui, après avoir signé un contrat d'engagement (ESR), participe, selon ses disponibilités et les besoins de son autorité d'emploi, à l'activité opérationnelle des forces armées et des forces de sécurité intérieure.

Un réserviste opérationnel est en quelque sorte un militaire ou un policier à temps partiel.

La Garde Nationale en quelques chiffres*



*références Décembre 2023

Qu'est-ce qu'une **convention de partenariat** ?

La Garde nationale signe des conventions de partenariat avec des employeurs publics ou privés pour mieux reconnaître l'engagement des réservistes.

Les signataires d'une convention de partenariat **bénéficient de certains avantages valorisants** (réductions d'impôts, RSE, qualité de « Partenaire de la défense nationale » ...), tout en **acquérant des savoir-faire et un savoir-être développés** lors des périodes de réserve.

Cette politique partenariale contribue au doublement des réserves et renforce la résilience nationale.

C'est la noblesse de la citoyenneté que d'être capable de donner un peu de soi-même pour les autres, et le faire sous l'uniforme représente quelque chose de particulier.

Sébastien LECORNU, ministre des Armées,
concernant la réserve opérationnelle

24 sept. 2024 : Signature avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale

